

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-15

Séance du 23/03/2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-trois mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le quinze mars deux mille-vingt-deux.

Monsieur Dufour Williams a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX			X	Freddy Rey	Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON			X		Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON			X		Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD			X	Evelyne Labrude
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	Alain Perrot	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE		X		
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

### Objet Demande de financement pour le programme de ripisylve année 2022-2023

**CONSIDERANT** que : le programme 2022/2023 de gestion de la ripisylve du bassin versant du Guiers a été estimé à 142 000€HT, répartis à 60% en Isère (85 200€) et 40% en Savoie (56 800€)

**CONSIDERANT** que : la réalisation de ce programme est prévue sur la période allant de juin 2022 à juin 2023

**CONSIDERANT** que ce programme comprend :

- Entretien et restauration de la végétation de berge et des ouvrages 100 000€
- Valorisation et plantations d'essences autochtones (Peupliers noirs, saules) 22 000€
- Lutte contre les invasives 20 000€

M le Président :

**Propose** de solliciter les aides des financeurs pour les montants indiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** les aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau, des Conseils Départementaux de l'Isère et la Savoie et l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces relatives à ces contrats.

Fait et délibéré en séance, le 23/03/2022

**Le Président**  
**Jean-Louis REYNAUD**

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le : 31/03/2022  
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

